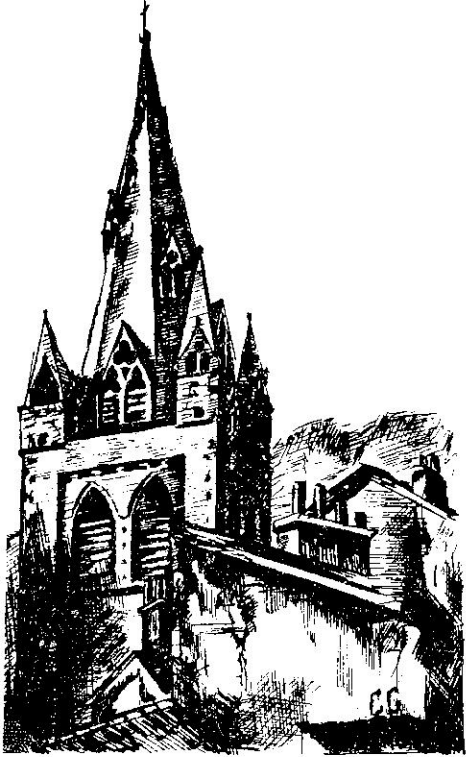


# COMITÉ DE SAUVEGARDE DU VIEUX GRENOBLE

## BULLETIN DE LIAISON

PRIX : 5 F

N° 34 - SEPTEMBRE 1988



## Editorial

### QUELQUES INFORMATIONS...

#### LE M.I.N.

Les travaux auxquels a donné lieu le commencement de la construction du M.I.N. (Musée d'Intérêt National) sur l'emplacement de la citadelle de Lesdiguières soulèvent bien des problèmes et des controverses sur lesquels il est sans doute utile d'apporter quelques précisions.

Des sondages préalables avaient été effectués par les soins du Centre d'Archéologie, en fonction des édifices dont on sait qu'ils ont occupé cet espace et qu'ils peuvent avoir laissé des vestiges dans le sous-sol. La reconnaissance de restes importants du couvent des Franciscains (ou Cordeliers) avait conduit à reculer l'implantation des bâtiments futurs vers le nord-est, de façon à créer une réserve archéologique. La fouille, qui exigera de l'argent et du temps, est ainsi reportée à une époque ultérieure sans risque de disparition des restes concernés. Grâce aux plans militaires, nombreux, le tracé de l'enceinte de la ville, construite par Lesdiguières, fut également facilement repéré. Réduite à des fondations, elle fut jugée dans un premier temps d'un intérêt secondaire. Bien entendu, les éléments anciens qui subsistaient au-dessus du sol devaient être conservés : tour de l'île, pointe du bastion avec l'échauguette, restes de l'enveloppe de la citadelle sur le quai Jongkind et le parc Michallon.

Par rapport à ces prévisions, divers changements sont intervenus.

1°) Découverte de l'enceinte médiévale du faubourg de l'île un peu plus au nord-est qu'on ne l'attendait. Une adaptation des plans a permis de respecter ce mur et la bande de terrain à fouiller située immédiatement derrière. Un couloir en béton (déjà construit) permettra, par de larges fenêtres ménagées entre les poteaux, de voir le pied du parement extérieur de ce mur (ouverture en même temps que celle du parc de stationnement souterrain, en décembre 1988).

2°) Exhumation de l'orillon et du flanc du bastion de la citadelle vers l'île-Verte. On l'attendait donc, mais la qualité de la maçonnerie du parement en pierre de taille et sa hauteur ont surpris et séduit. Décision a été prise de conserver ce fragment, ce qui est fort heureux ; car c'est la matérialisation sur le terrain d'une partie du tracé de l'ancienne enceinte de Grenoble qui restera ainsi inscrite dans le sol. Malheureusement la partie qui sera visible, celle qui est tournée vers le vide souterrain des garages, est la face interne de la muraille. Normalement rempli de terre (on disait « terrassée »), invisible par conséquent, son parement est irrégulier et sans grâce. La face externe, très belle, ne pourra pour l'instant rester visible que sur un tiers environ de sa longueur, au début de la courbe de l'orillon. Mais la suite, de nouveau enterrée, donc conservée, attendra des jours meilleurs, quand des projets additionnels pour le musée et ses annexes permettront de remettre à l'ordre du jour l'extension des souterrains.

3°) Destruction de la partie de l'enceinte allant de la tour de l'île au corps de garde de l'île-Verte (lequel a été démonté pour être *in fine* remonté et conservé). C'est ici qu'il y a eu indiscutable malentendu ou erreur de manœuvre. Les premiers projets, plans et maquette, conservaient ce mur dans sa totalité. Il semble que vers le mois de décembre 1987 des modifications soient intervenues (avec une nouvelle maquette) qui prévoyaient notamment que l'enceinte vers l'Isère devait être ébréchée. J'avoue n'avoir pas été regarder cette nouvelle maquette à la Maison des Architectes, place de Bérulle. D'autre part la Commission du Patrimoine avait donné son avis favorable sur le projet non modifié. D'où la surprise alarmée, attérée même, d'apprendre, un mauvais jour de mars 1988, que cette enceinte devait tomber le lendemain. Des coups de téléphone d'urgence, des réunions sur le terrain ne purent que suspendre l'inéluctable exécution de cette partie du programme. Les votes du Conseil Municipal, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, les contrats signés avec les entreprises dont le matériel se trouvait à pied d'œuvre sont des éléments inexpugnables, sans compter les sommes mises en jeu (l'argent des contribuables) en cas de retard ou d'annulation. Il a donc fallu, la mort dans l'âme, se soumettre à cette destruction. Il a été hautement regrettable de mutiler ainsi cette partie encore intacte de la vieille citadelle. Les arguments des architectes ne m'ont pas convaincu (le mur, disent-ils, était inesthétique, et sa disparition ouvre la vue depuis le Musée vers l'Isère et Saint-Laurent ; mais je pense que c'est surtout la vue inverse, de Saint-Laurent sur le Musée qui était recherchée...). Il est dommage là encore que la modification fatale n'ait pas été signalée ou repérée à temps,

# Les escaliers grenoblois

(Troisième article)

## LES ESCALIERS A QUATRE NOYAUX

L'escalier à deux noyaux (ou piliers), même aéré par des arcades, restait confiné dans un espace restreint, n'obtenait qu'un éclairage inégal et ne permettait pas le déploiement un peu spectaculaire d'un beau cortège dont l'époque (le XVII<sup>e</sup> siècle, passionnée de théâtre) était friande. Le passage au dispositif à quatre noyaux, d'une ampleur bien plus magnifique, dut se faire dans un développement tout naturel de la formule à deux supports. On voit en effet (à Annecy ou Chambéry par exemple) des escaliers construits sur deux noyaux si épais qu'une volée de quelques marches prend la place du repos intermédiaire. De là à subdiviser les deux noyaux, il n'y a qu'un pas qui fut sans doute vite franchi. Autant qu'on puisse les dater, il y a à Grenoble des escaliers à quatre noyaux qui doivent remonter au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces quatre noyaux, plus ou moins sveltes, sont reliés par des arcs. Trois d'entre eux sont « rampants », c'est-à-dire inclinés (leurs points de départ ou impostes sont à des niveaux différents) pour porter les marches des trois volées, le quatrième, souvent en anse de panier, portant le palier bien évidemment disposé horizontalement. Entre les trois volées, des repos occupent les angles. Au centre de la composition se développe un espace vide plus ou moins vaste qui donne à la composition toute sa grandeur. Les jeux d'arcs successifs, le noble déploiement des balustres ventrus des garde-corps, l'essor vertical des piliers composent en effet une architecture d'une grande richesse, offrant d'un point à l'autre des perspectives variées, des suggestions d'espaces profonds. L'éclairage latéral, placé diversement selon la situation de l'escalier dans l'édifice, peut se compléter par un éclairage zénithal, un « ciel ouvert » au sommet du vide central. L'architecte Savot (début du XVII<sup>e</sup> siècle) écrit à ce propos : « Quand on ne peut prendre le jour suffisamment ou point du tout par les deux bouts et extrémités, on le peut tirer du haut par le milieu... Mais il faut que cette place du milieu soit composée tellement en sa grandeur que le jour qui ne vient que d'en haut puisse éclairer et donner jusque dans les rampants d'en bas et premières marches suffisamment. » Un tel résultat ne peut s'obtenir évidemment que dans les escaliers de grandes dimensions mais d'une hauteur modérée.

Evoquons maintenant quelques exemples grenoblois en commençant par les plus modestes. Au numéro 3 de la rue du Palais, la cage occupe un rectangle allongé ; le palier et la volée médiane utilisent les longs côtés, les deux volées intermédiaires, bien plus courtes, ne comptant que 5 marches. On retrouve la même disposition au 7 place Claveyson (c'est l'escalier qui va être réaménagé avec la

restauration de l'îlot Chatain). Notons que le premier palier est remplacé par quelques marches tournantes. Avec le 3 place des Tilleuls, nous trouvons une cage carrée et des volées d'égale longueur. Les balustres, par économie sans doute, sont simplement découpés dans d'épaisses planches, ce qui les prive du volume habituel. Comme il arrive parfois, l'architecture de pierre des premiers étages cède la place, après le second étage, à une structure de bois et la main courante n'est plus soutenue que par de simples barreaux de même matière. Ceci nous rappelle que la différenciation des classes sociales s'effectuait non pas comme au XIX<sup>e</sup> siècle par quartiers (banlieue ouvrière, quartiers pauvres) mais beaucoup plus souvent verticalement : les occupants les plus modestes se contentaient des étages supérieurs, moins confortables et d'accès plus fatigant.

On peut en venir maintenant à quelques œuvres maîtresses répondant toujours au même modèle. L'escalier de l'hôtel Mably, rue des Clercs (anciens magasins Chatain), est fort majestueux et sa restauration impatientement attendue. Il débouchait lui aussi sur une cour à arcades malheureusement défigurée. L'escalier de l'ancien couvent des Minimes (rue du Vieux Temple) date des environs de 1646. Il se déploie avec une superbe ampleur. L'abondante lumière fournie par trois grandes fenêtres à chaque étage modèle les multiples arcs rampants ou en plein cintre, sculpte les balustres carrés et ventrus, laisse dans l'ombre certaines travées au fond desquelles se creuse un espace profond. Malheureusement un plafond rajouté ampute le volume de la cage de tout le troisième étage. L'ancien couvent des Bernardines (religieuses cisterciennes venues des Ayes) dédié à sainte Cécile, fut fondé en 1625. Il est occupé aujourd'hui par des services de l'armée (rue Servan, entrée rue de l'Alma). Sauf la chapelle transformée en théâtre et défigurée, les bâtiments sont assez bien conservés et entretenus avec soin. Les arcades du cloître existent encore pour la plupart, mais obstruées ; c'est surtout le grand escalier d'honneur qui attire l'attention. Son caractère principal lui vient de la tension extrême de l'ossature de pierre, car les arcs habituels sont remplacés ici par des monolithes rectilignes assemblés par mortaises dans les quatre minces piliers de pierre qui forment les quatre noyaux. Cette tendance à l'allègement ainsi que la présence d'une main courante en fer forgé et non d'une balustrade en pierre conduisent à dater la construction des dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle. Si nous ajoutons à cette liste les deux superbes exemples offerts par le château de Franquières (à Biviers) et celui de Sassenage, nous devons avouer que Grenoble possède une série particulièrement réussie de ces escaliers solennels à quatre noyaux.

Robert BORNECQUE

## QUELQUES INFORMATIONS (suite de la page 1)

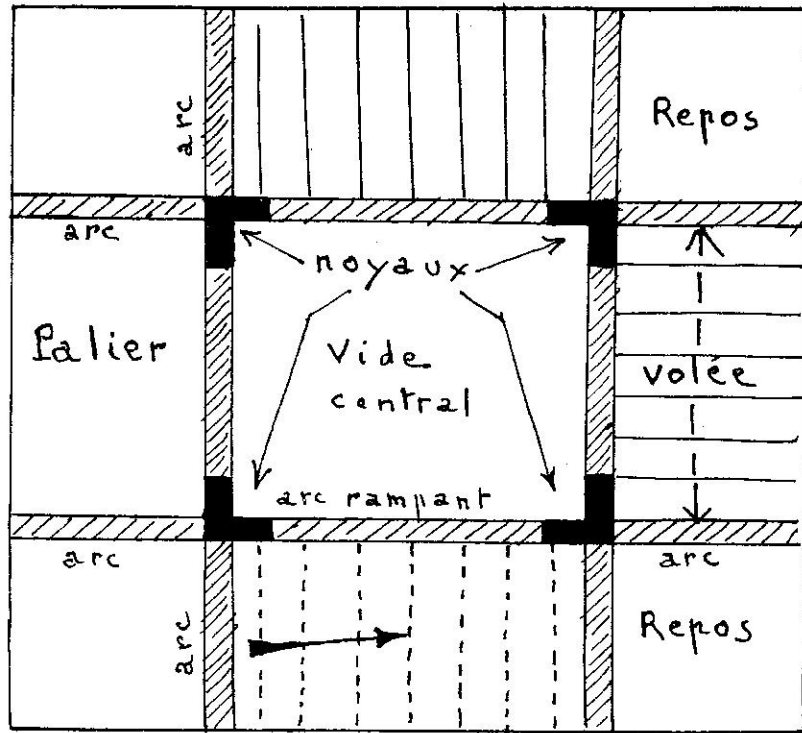
car on aurait sans doute pu trouver une solution satisfaisante. La faute en revient certainement à notre manque de vigilance (nous, j'entends tous ceux qui se préoccupent du patrimoine), mais aussi, je le pense sincèrement, aux responsables qui n'ont pas signalé aux intéressés des modifications pourtant sérieuses. Nous allons maintenant voir sortir de terre le M.I.N. et nous pourrions dire alors si sa silhouette nous console — en partie — de la disparition de l'enceinte...

### LA BASTILLE

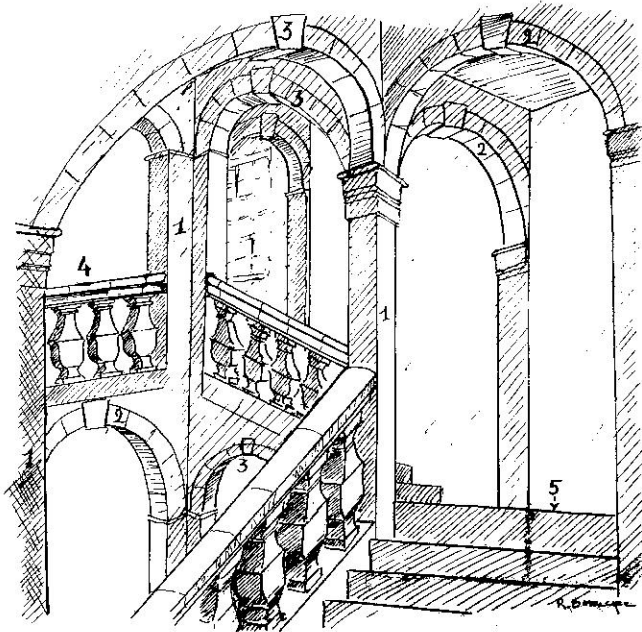
Heureusement, nous avons aussi des sujets de satisfaction, par exemple la poursuite des travaux de dégagement et d'aménagement de la Bastille. Mais il est grand temps que des crédits sérieux soient octroyés pour engager les réparations nécessaires et arrêter les dégradations dont la progression rapide ne fait qu'accroître le prix de la remise en état, en attendant qu'il en résulte des dégâts irréversibles. A la réunion

de juillet de la COREPHAE (c'est-à-dire la Commission régionale qui décide des mesures d'inscription et transmet à la Commission nationale ses propositions de classement parmi les Monuments historiques) j'ai rapporté la demande concernant la Bastille. M. Bertrand, adjoint au maire, et M. Enot, directeur du service des grands réseaux de Grenoble, s'étaient déplacés. L'unanimité s'est faite, grâce notamment aux diapositives que j'ai pu présenter et commenter, sur les propositions que j'avais : inscription de l'ensemble des ouvrages bâtis, classement de certains d'entre eux plus remarquables, à savoir : le grand escalier du côté de Saint-Laurent, l'enceinte horizontale (à hauteur du pylone du téléphérique), le magasin à poudre, la partie supérieure du « donjon » et les casernes qui en descendent de part et d'autre. Bien entendu, pour ces éléments, il faudra attendre le vote de la Commission Supérieure, laquelle est totalement débordée et a pris 2 ans de retard ! Les grands projets de la municipalité sur la Bastille se trouvent confortés par ces

(suite page 4)

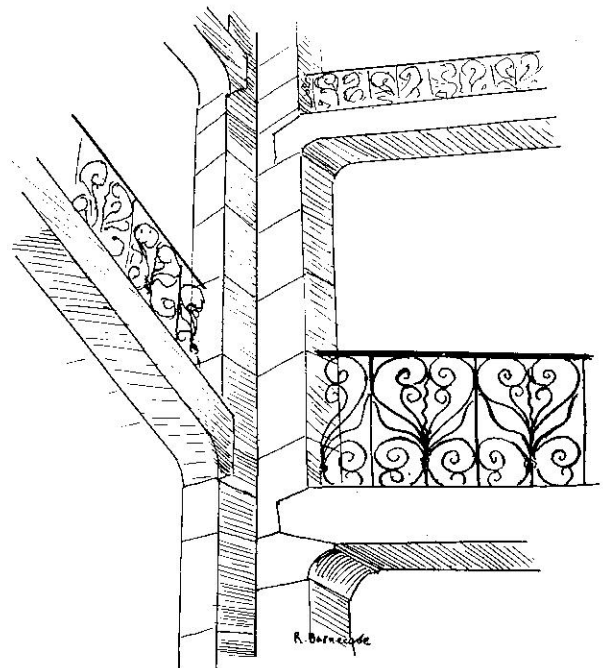


Plan d'un escalier à QUATRE NOYAUX.



Hôtel Mably (rue des Clercs). Escalier d'honneur.

1. Noyaux
2. Arcs en plein cintre
3. Arcs rampants
4. Palier
5. Repos.



Ancien couvent de Sainte-Cécile. Escalier (fin XVII<sup>e</sup> siècle).

## QUELQUES INFORMATIONS... (suite de la page 2)

mesures, en même temps qu'un contrôle exercé par des personnes compétentes assurera que rien ne vienne altérer dommageablement un ensemble si remarquable.

### **PALAIS ÉPISCOPAL**

La situation s'est enfin débloquée au palais épiscopal. on sait que pendant longtemps aucune solution n'apparaissait dans les tractations qui opposaient l'Université, propriétaire des lieux, et la ville qui souhaitait les acquérir. Il n'est rien de si compliqué que des négociations de ce genre entre deux administrations ligotées par des règlements aussi rigides que contradictoires. Enfin la ville aujourd'hui peut agir. Le palais, élevé contre l'église Saint-Hugues par le cardinal Le Camus va devenir un musée et retrouver un aspect plus avenant qu'aujourd'hui. L'affreux bâtiment dit « de la glaciologie », à l'abandon, est en cours de démolition, amorçant le dégagement du chevet de la cathédrale. Le jardin va être restauré, en conservant ses deux niveaux. La discussion porte notamment sur la hauteur du mur qui longe la rue Très-Cloître. Les uns souhaitent le conserver intégralement, pour mieux assurer la tranquillité du lieu en l'isolant de l'extérieur ; d'autres préféreraient le diminuer plus ou moins, pour permettre de jouir de la verdure des arbres depuis les rues voisines. Allez voir et dites-nous votre opinion.

A l'intérieur des bâtiments, desservis par un magnifique escalier, devront coexister deux collections, le trésor de la cathédrale, déjà considérable par lui-même et augmenté du dépôt d'objets précieux de culte venus de divers points du département et le musée des peintres dauphinois, avec les tableaux réunis par les soins de l'ACMAD. L'attribution des niveaux (un rez-de-chaussée et deux étages), la distribution des espaces sont à l'étude. Il faut régler de délicats problèmes de sécurité, de conservation, tout en permettant une présentation agréable et instructive.

### **ILOT CHATAIN**

L'îlot Chatain est resté dans un triste état d'abandon depuis la fermeture du magasin. Un premier projet avait échoué il y a deux ans. Un nouveau plan sollicite un permis de construire. L'architecte, Jean-Marc Pigeon, est venu nous en exposer les grandes lignes. L'abandon des garages souterrains supprime les délais qu'eussent exigés, dans le cas contraire, les fouilles archéologiques qui s'imposent dans le sous-sol de ce qui fut la ville romaine. Le grand escalier XVII<sup>e</sup> sera bien mis en valeur. Celui du 7 place Claveyson ainsi que les arcades de la cour attenante (aujourd'hui bouchées et couvertes d'une dalle) vont être incorporés à une brasserie dont ils constitueront un remarquable ornement. Certes l'escalier perdra un étage, mais sa conservation sur place constitue un grand progrès par rapport au programme précédent. On est obligé de tenir compte dans ces

réalisations des coûts d'exécutions et des possibilités d'utilisation : les hauteurs d'étage d'aujourd'hui ne correspondent plus avec les paliers anciens...

Les façades sur les rues des Clercs et La Fayette et sur la place Claveyson seront largement refaites. La hauteur moindre des étages engendre des fenêtres plus courtes et la proportion générale s'en ressent. Un traitement soigné des éléments verticaux et horizontaux atténue cet inconvénient. Le rez-de-chaussée, très haut, se poursuit sur 80 mètres environ par un rythme puissant de piliers reliés par des linteaux. La proportion (environ 2/5<sup>e</sup> de la hauteur totale) m'a paru un peu forte. Comme on ne peut la modifier (elle est nécessaire au volume exigé par les espaces commerciaux) j'ai demandé que ces grandes ouvertures rectangulaires soient réduites en hauteur par un élément qui rappelle l'entresol des élévations classiques. J'ai reçu des apaisements sur ce point. Une galerie marchande débouchera par de larges ouvertures sur la rue des Clercs, la rue La Fayette et la place Claveyson. Cette troisième issue doit être, selon le spécialiste, aussi large que les deux autres, et elle formera un vide peu proportionné avec le reste de la place, en supprimant le porche et la porte existants. On a là un exemple de ces cas difficiles sur lesquels il faut bien négocier. Pour que la galerie marchande attire les chalands, assurent les techniciens, il y a un seuil d'ouverture au-dessous duquel il ne faut pas tomber. On doit faire crédit à leur compétence. Si, pour conserver un état ancien, on repousse toute modification, les opérateurs renoncent à leur entreprise, estimant courir à l'échec financier. (Un premier projet a déjà ainsi capoté il y a deux ans). Dans ce cas, l'îlot Chatain achève de se dégrader, les rats qui l'occupent déjà prolifèrent et envahissent le quartier et tout s'achève par une destruction générale pour raison d'hygiène... Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Le projet actuel est très supérieur au premier du point de vue de la conservation et la mise en valeur du patrimoine ancien. Nous avons indiqué à l'architecte et au promoteur ce qui nous semblait souhaitable ; ils ont promis d'en tenir compte le plus possible. Pouvaient-on exiger d'avantage ?

Dernière information : la ville, voulant prêcher l'exemple, va effectuer le ravalement des façades du théâtre municipal, doté dans les années cinquante d'infâmes tyroliennes noires qui déshonorent l'environnement. La grande façade sur les quais, totalement aveugle, sera animée par des trompe-l'œil. Un concours d'esquisses sera rapidement organisé et permettra un choix. L'idée en soi n'est pas mauvaise, mais il faudra évidemment faire un choix judicieux et exercer un contrôle serré. Les panneaux de Gimel, situés au rez-de-chaussée, seront conservés. On peut ne pas les goûter, mais ils témoignent d'une époque et d'un goût.

Robert BORNECQUE  
(à suivre)

## **Vie de l'Association**

**ADRESSE :** Maison du Tourisme, rue de la République

**COTISATION :** 60 F minimum - C.C.P. GRENOBLE 1320-25 N

**PERMANENCES :** Mardi 16 h à 18 h

**PROJETS :** SORTIES

**SAMEDI 8 OCTOBRE :** St-Egrève. Maison Barnave. Ancien couvent St-Robert

**JEUDI 10 NOVEMBRE - 16 h :** St-André, la collégiale et son environnement